

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_4918_CC

**TRAVAUX : TERRASSEMENT ET
RACCORDEMENT ELECTRIQUE**

DU 18 DÉCEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2023

DE 8H À 17H

RUE JACQUES PRÉVERT

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de BOUYGUES pour le compte de ENEDIS en date du 31 Octobre 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ
DU 18 DÉCEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2023
DE 8H À 17H**

ARTICLE 1^{er} – RUE JACQUES PRÉVERT

La rue sera barrée, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté BOUYGUES, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

N° SIRET entreprise : 775 664 873 01 564

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté BOUYGUES (ZA Armanville 50700 VALOGNES), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 24 novembre 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE

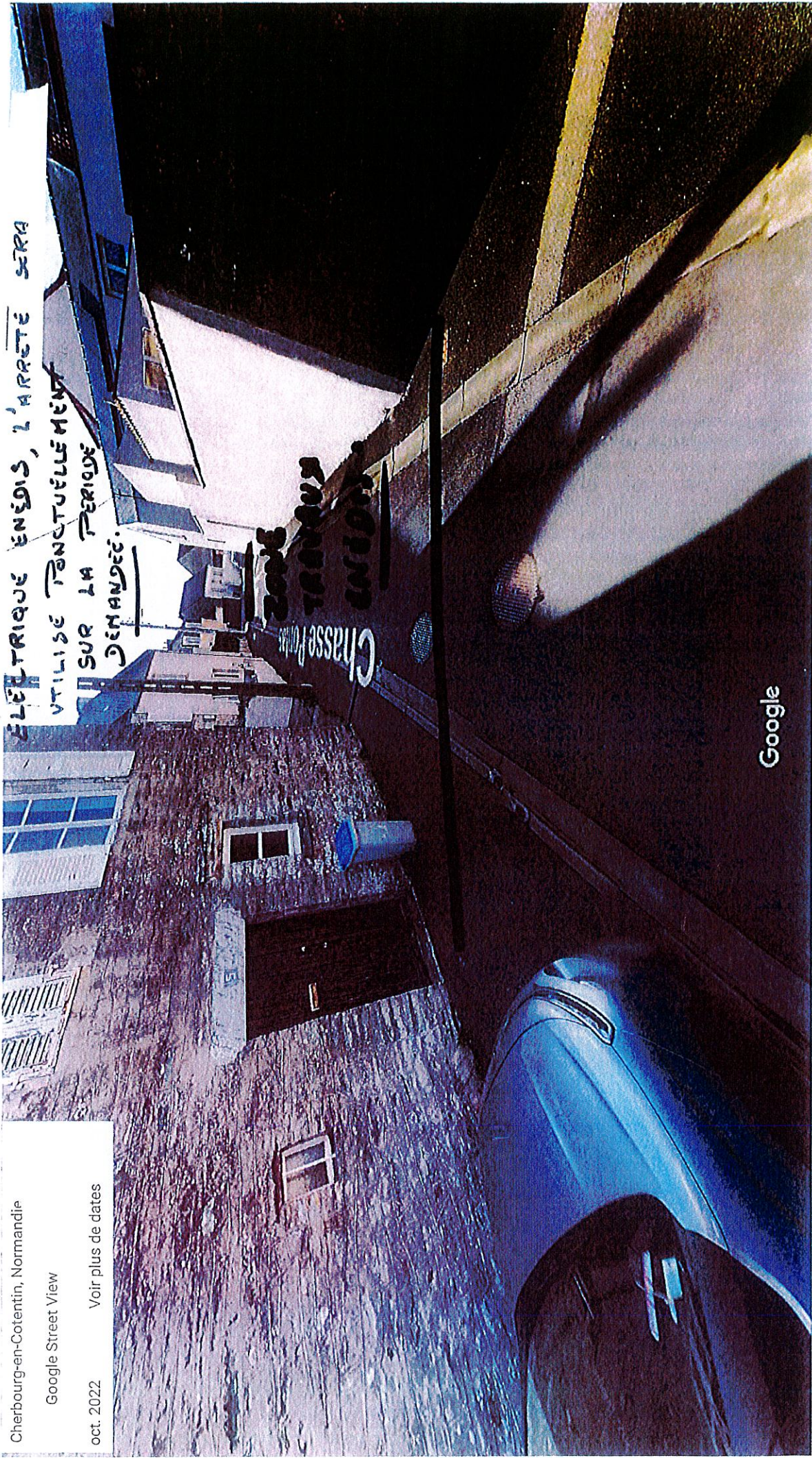


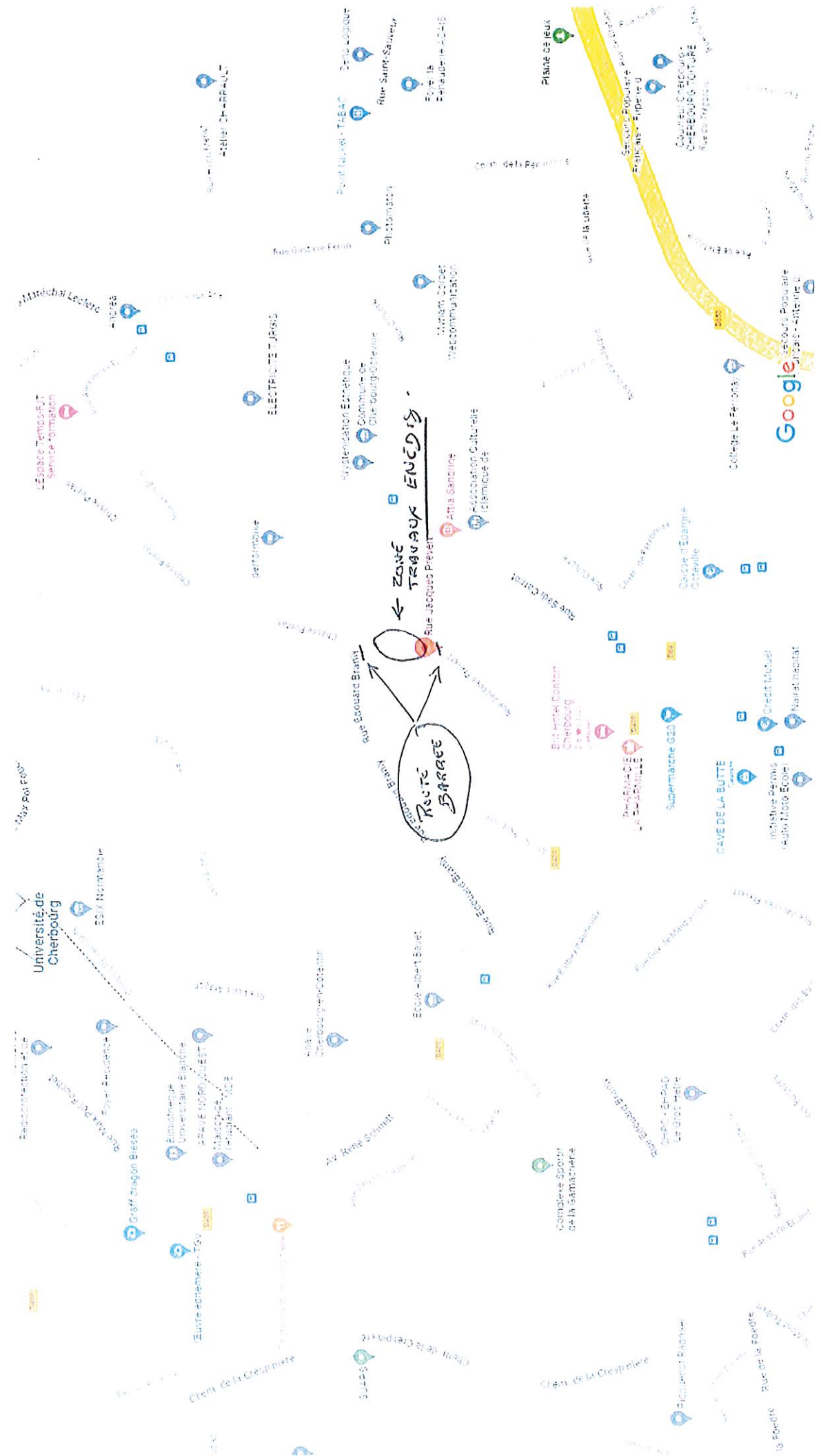
ROUTE BARREE ET STATIONNEMENT INTERDIT
POUR DU TERRASSEMENT ET UN RACCORDEMENT

Cherbourg-en-Cotentin, Normandie

Google Street View

oct. 2022 Voir plus de dates





49.631560836284656,-1.640667528



Branchement souterrain de type 1 monophasé

Reprise du réseau par jonction souterraine

Pose de la borne CIBE en appui dos au mur

Passage du câble dans le fourreau posé le client avant intervention

Pose du panneau de comptage sur GTL au dos du mur

Au client de réaliser un tranchée avec passage d'un fourreau de D90 rouge de la borne CIBE jusqu'à l'intérieur du logement (pied de GTL)

Mise à disposition du compartiment pour remontée de câble et pâtes de fixation pour notre panneau.

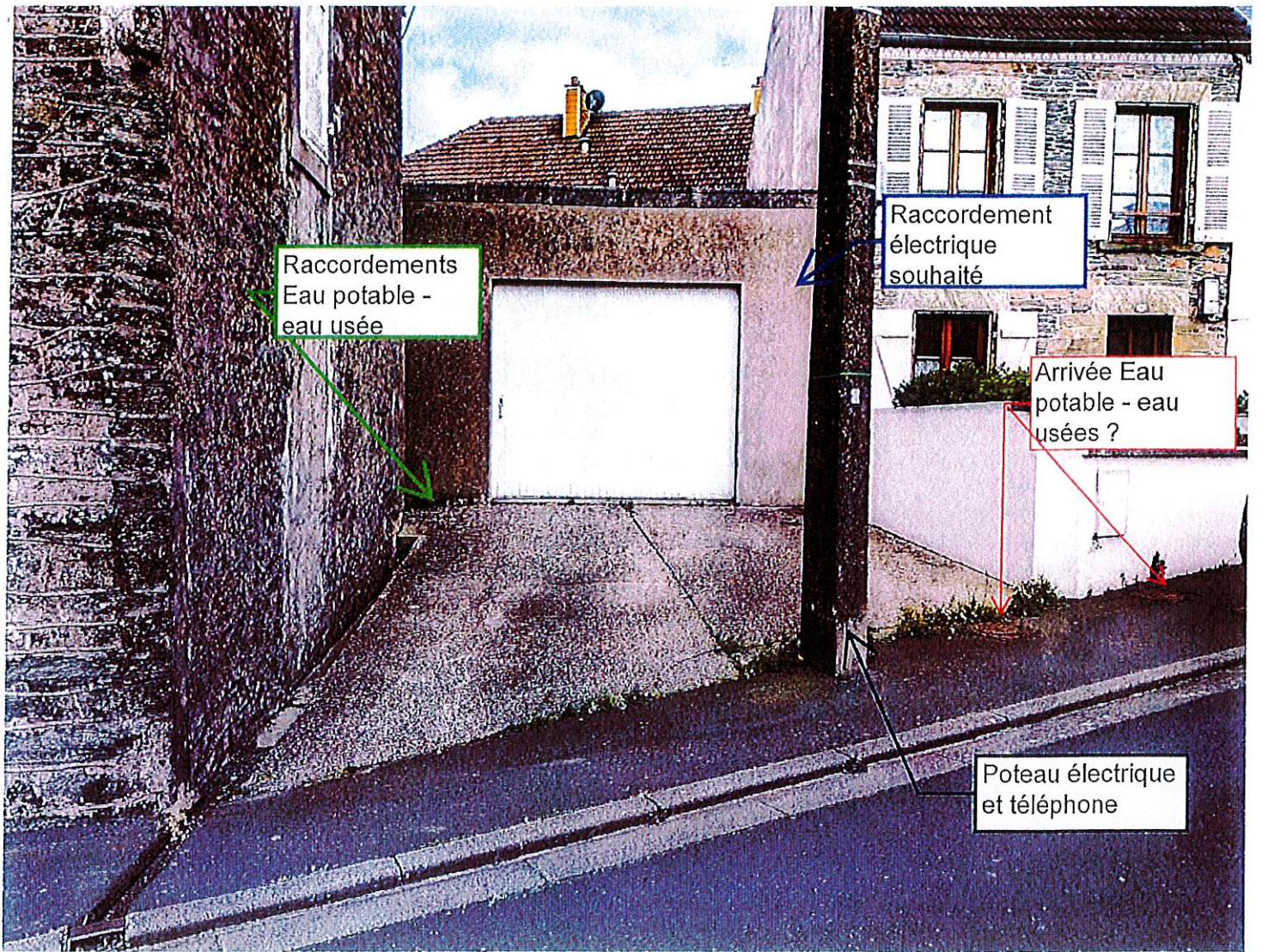
Reprise de l'installation (électricien) = liaison entre tableau de répartition et disjoncteur Enedis

Obtention du CONSUEL pour mise en service après travaux



100%

100%



Raccordements
Eau potable -
eau usée

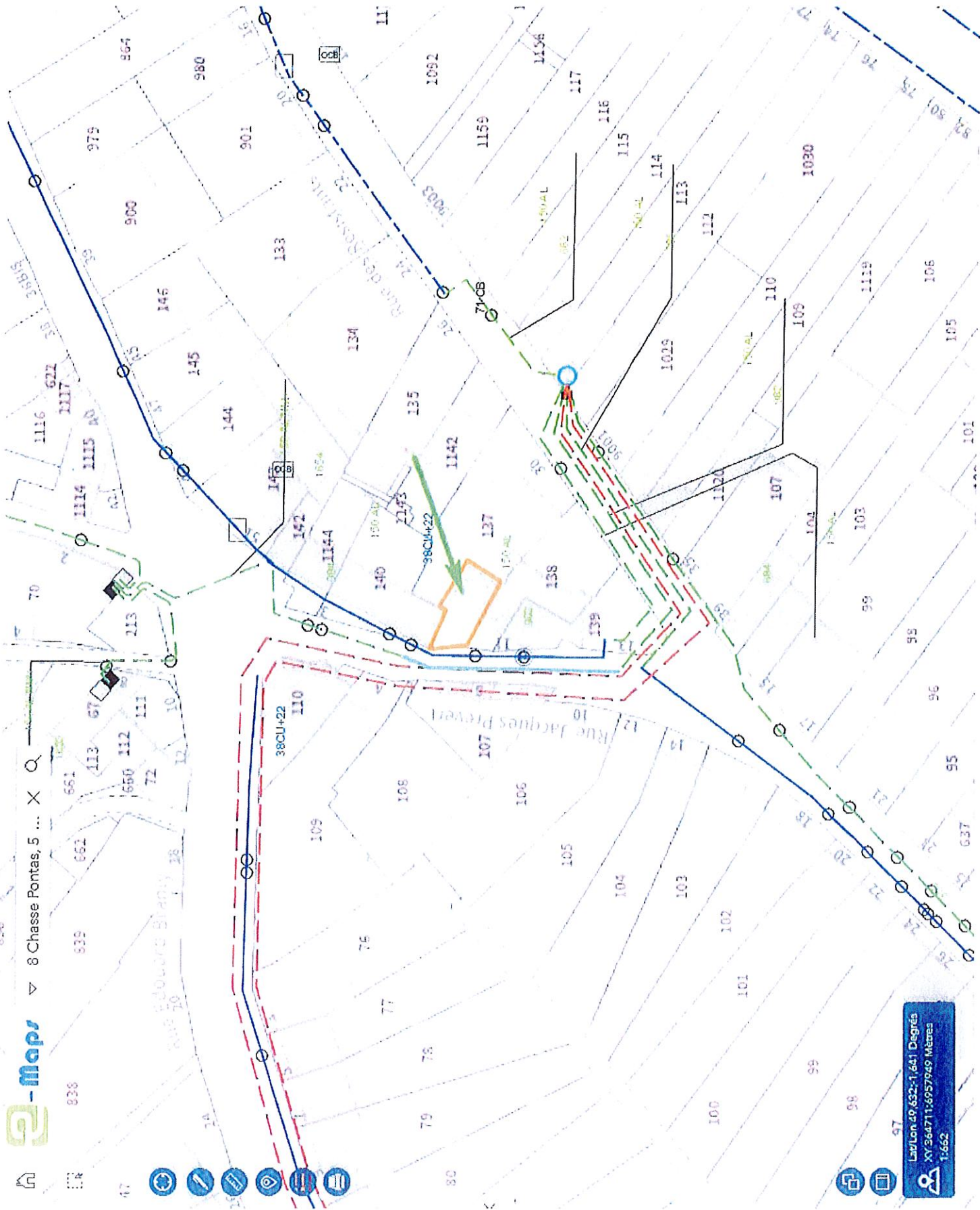
Raccordement
électrique
souhaité

Arrivée Eau
potable - eau
usées ?

Poteau électrique
et téléphone

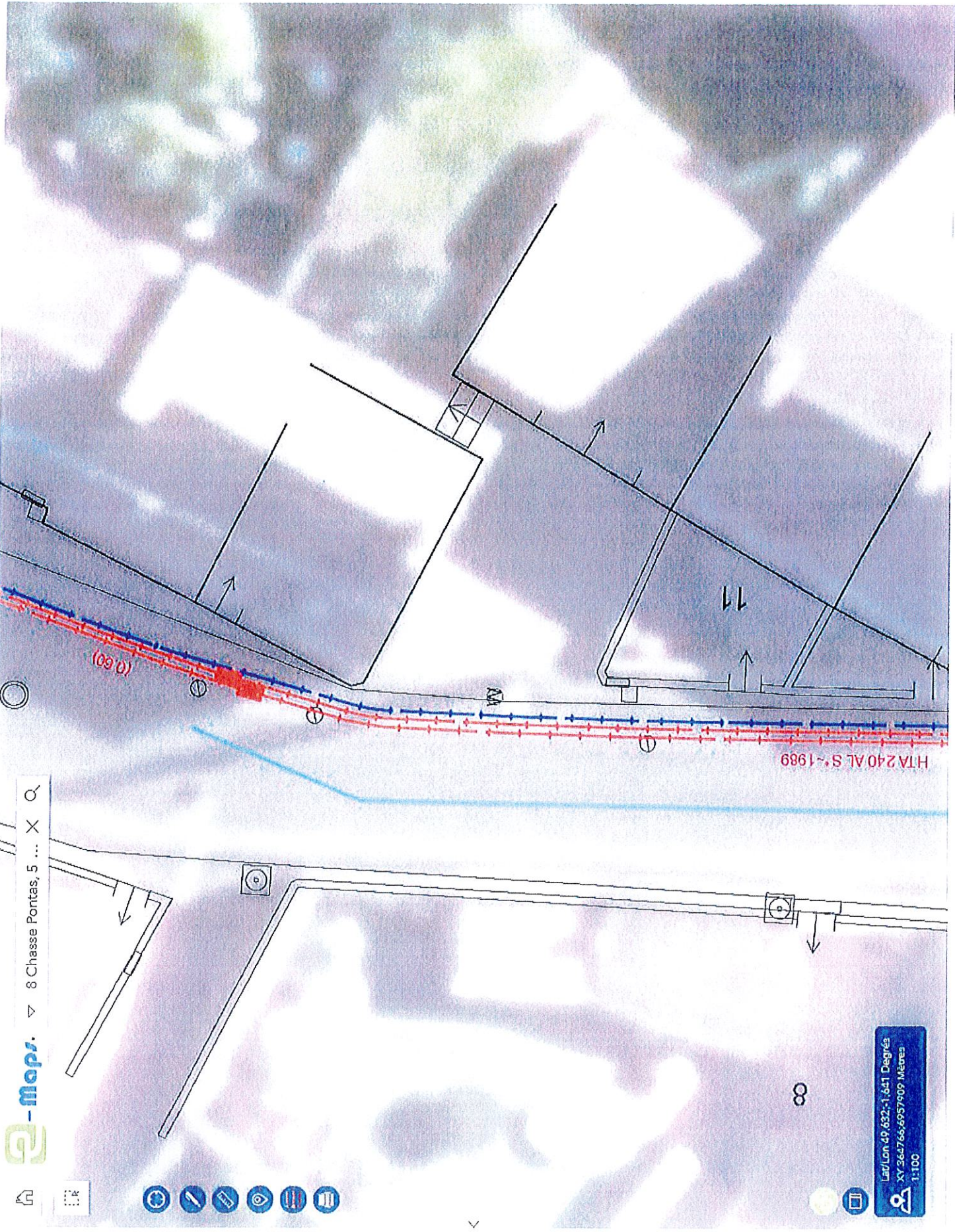


8 Chasse Pontas, 5 ... X



Lat/Lon 49.632; 1.641 Degrés
XY/36471; 6957949 Mètres
1:662





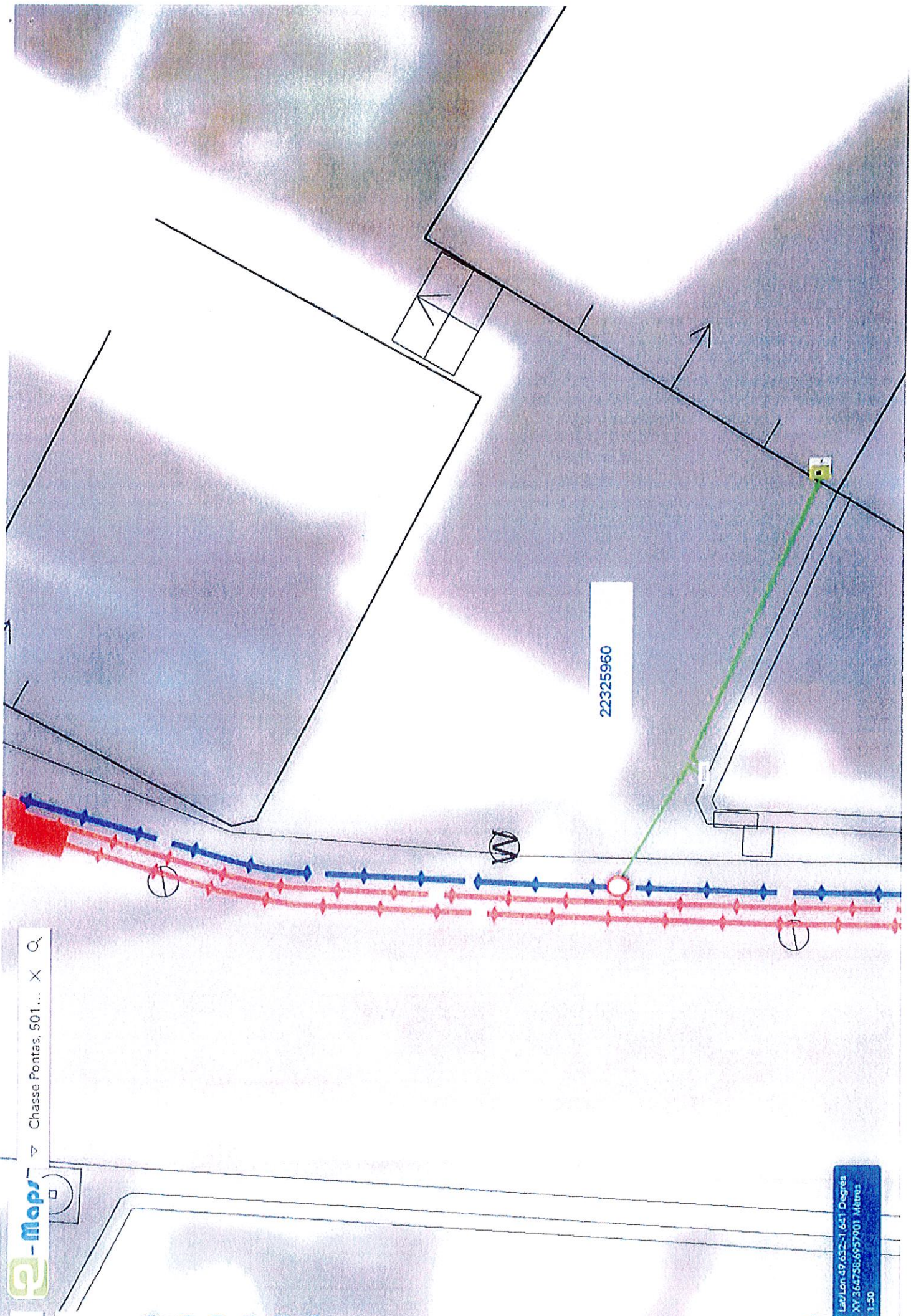
8 -mapr. ▾ 8 Chasse Pontas, 5 ... X Q

HTA 240 AL S ~ 1989

(000)

Lat/Lon 49.632,-1.641 Degrés
XY 262766-695700 Métrés
1:100





22325960

